

[Coutaz Gilbert, Ancien directeur des Archives cantonales vaudoises, membre d'honneur de l'AAS](#)

Tags: Archiv Archivrecht, Rezension,

## La fabrique de mémoire: Histoire des Archives de l'État de Fribourg

**L'ouvrage fera assurément date. Il combine la double démarche de raconter l'histoire de l'institution, des origines à aujourd'hui, et celle des archivistes décédés qui l'ont dirigée entre 1800 et 1968.**

La première partie se termine par deux chapitres transversaux relatifs aux locaux et à la pénurie endémique de place. Le titre du livre fait référence à l'ancienne usine de cartonnage, à la rue des Arsenaux 17, que les Archives de l'État de Fribourg (AEF) ont investie en 2003. L'objectif affiché: être le lieu de la mémoire de demain, et plus seulement le conservatoire du passé. La première loi jamais votée sur l'archivage et les AEF du 10 septembre 2015 fixe désormais les buts et les champs d'intervention.

*La fabrique de mémoire: Histoire des Archives de l'État de Fribourg*, Alexandre. Dafflon, Lionel Dorthe, François Blanc (dir.), avec la collaboration de David Blanck, Neuchâtel: [Editions Alphil](#), 2021, 352 p.



Vingt et un chapitres, en plus de l'introduction et de la conclusion, balisent le parcours historique et les portraits des directeurs. Ils ont été rédigés par quinze auteurs qui se sont tous attachés à étayer leur propos par des renvois aux sources et à la bibliographie. La scientificité de la publication ressort des 1553 notes, si on les additionne, rehaussée par la qualité de 132 illustrations dont de nombreuses en pleine page et en couleur.

L'État de Fribourg tire son origine de la création en 1157 d'une ville éponyme sur la boucle de la Sarine, par les comtes de Zähringen. La communauté des bourgeois et des habitants se voit confirmer, en 1249, leurs franchises et leurs droits par les comtes de Kibourg, désignés par les fondateurs comme leurs héritiers. Dotée progressivement de compétences politiques et administratives, elle accéda au rang d'entité de droit public autonome et, finalement souveraine, en 1481, pour former la Confédération des VIII cantons. Ce rattachement marque l'officialisation de la langue allemande dans les pratiques administratives. Parallèlement, l'espace territorial s'accrût de manière importante, entre 1476 et 1481, et 1536 et 1555, pour atteindre alors les frontières, encore les siennes à ce jour.

Or, c'est justement au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaît le premier chancelier de la ville de Fribourg, le notaire Rodolphe ; c'est lui qui rédige la charte de 1249 (*Handfeste*), déjà mentionnée. C'est depuis 1383 avec Henri Kummer, le premier à porter le titre de chancelier (*scriptor ville Friburgi*), que l'on dispose d'une série complète et régulière de chanceliers. Jusqu'alors, les autorités recouraient aux services d'un ou plusieurs scribes, soit des notaires jurés, d'où est issue la fonction de chancelier, cumulant dès ses débuts celle d'archiviste. Peu d'informations sur les Archives émergent jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, à part quelques listes de documents enregistrés ou signalés comme présents dans le «tronc de la ville».

Le 29 novembre 1516, le Traité de paix perpétuelle avec la France est signé par les Cantons suisses et leurs alliés, à Fribourg, à la confluence des trois langues latine, allemande et française. Cette date prestigieuse éclaire d'un jour nouveau la «relation symbiotique» de la Chancellerie et des Archives dont le titulaire, entre 1579 et 1593, Guillaume Techtermann, saura réhabiliter l'importance d'une saine gestion et conservation. Il est porteur des bonnes pratiques de l'époque et laisse de nombreux témoignages de son action débordante dont les AEF profitent encore. Malgré cette période de grande vitalité, les Archives ne sont pas autant couvertes par un inventaire général.

Le chaos documentaire constaté dans les années 1648-1650 poussa le nouveau chancelier Tobie-Protais Alt (1618-1684), nommé en 1648, à entreprendre des travaux de classement, accompagnés durant ceux-ci ou peu avant, de directives sur l'organisation et le traitement des archives. On retrouve plusieurs noms d'intervenants, parmi lesquels ceux de Gaspard Rey et surtout de Christophe Munat, deux notaires expérimentés, se détachent. Ce dernier établit l'inventaire des archives de l'Hôpital de Notre-Dame dont il avait été nommé administrateur des biens en 1655: il termine, en 1658, un registre de 290 regestes de documents et, en 1663, un répertoire de 130 pages des divers biens de l'Hôpital répartis selon leur typologie, qu'il dote d'un index et d'un résumé de tous les titres s'y rapportant. Il fait fabriquer une imposante armoire dotée de 30 tiroirs titrés conformément à l'inventaire.

Tout en demeurant subordonnés au Chancelier, deux archivistes sont nommés et assermentés, pour la première fois, en 1747. La fonction d'archiviste de l'État est instituée en 1804, une année après la séparation des Archives de la Ville de Fribourg de celles du Canton. Autre changement, le chancelier qui jusqu'en 1747 était confirmé dans son poste, d'année en année, le 24 juin, à la Saint-Jean, ne pouvait pas agir au-delà de dix ans.

Les années 1803 à 2020 sont entachées de graves et incessantes perturbations jusqu'à la paralysie dans le fonctionnement des Archives qui tiennent aux changements politiques à répétition au XIXe siècle, aux querelles intestines entre les fonctions de commissaire général, d'archiviste et de sous-archiviste, aux rattachements administratifs, entre 1902 et 2015, au Département de l'instruction publique et des Archives, avant que le Département des affaires culturelles les absorbe en 1980. C'est une image crue que projettent ces deux siècles d'histoire sur le peu de considération apportée à ce secteur d'activité et au personnel. On parle de guerre d'usure «dagueto-stuzienne», de zizanie dans les bureaux. Un aide-archiviste dépité se suicide dans un des caveaux des Archives, le 2 mars 1845. Deux postes sont attribués *ad personam* pour empêcher Jeanne Niquille (1894-1970) de porter le titre d'archiviste de l'État, alors qu'elle démontra son immense compétence et sa loyauté, entre 1919 et 1957.

S'ajoutent à ce tableau affligeant les questions de la pénurie de place et de l'insalubrité des locaux. Elles ont profondément et durablement entravé le fonctionnement des Archives, dans leurs politiques de versement et d'acquisition d'archives, leurs travaux d'inventaire et les conditions d'accueil du public. L'aspect humain ressurgit à chaque instant. Le personnel souffre du froid, de la poussière, du manque de luminosité, des rats, de l'humidité, des odeurs nauséabondes, de départs de feu de cheminée et de bureaux étriés. Déjà l'incendie de 1728 à proximité de la Chancellerie et la démolition de la Mauvaise Tour, en 1848, à l'insu des archivistes, avaient entraîné la perte et la détérioration de nombreux documents. Les déménagements, en 1918, dans l'ancien bâtiment du couvent des Augustins, utilisé entretemps comme prison, et, en 2003, ne répondent pas aux attentes des archivistes. C'est contraints qu'ils ont dû accepter ces solutions, à défaut d'une réelle volonté politique de construire un «Hôtel» des Archives. L'extension des métrages linéaires et des besoins d'espace mémoire informatique est une réalité inéluctable. Si, à fin 2020, les AEF conservaient 16 854 ml, en 1918, le transport hippomobile et à dos d'homme assura le transfert de 1952 caisses 13 208 parchemins, 35 319 volumes, 9 623 liasses, soit 1 500 000 pièces, En 2003, on parle de 18 472 caisses déplacées entre le 15 août 2003 et le 19 janvier 2004.

Dans notre contribution «Histoire des Archives en Suisse des origines à 2006», de 2007, aux *Pratiques archivistiques en Suisse*, nous plaitions pour que chaque archiviste soit «l'historien de son dépôt ; il est par son statut l'agent de la continuité de la mémoire, le responsable de la longue durée, il devrait en conséquence porter en lui nécessairement l'histoire du développement de son institution. Curieusement, c'est d'avoir omis volontairement ou par désintérêt de s'atteler à cette tâche qui fait que l'Histoire des Archives reste encore trop lacunaire et insuffisamment valorisée. Il est essentiel pour le devenir des archivistes suisses qu'ils rapatrient l'histoire de leur profession et de leur institution dans leur domaine d'activité.»

[1](#)

Désormais, les AEF ont fait acte de Mémoire devant leurs autorités dont elles reflètent aussi, preuve à l'appui, leur positionnement et leur inertie. Elles n'ont pas cessé de les interpeller tout au long des décennies. Leur publication est couplée à celle, sous la plume de Nicolas Morard et Hubert Foerster, du *Guide des Archives de l'État de Fribourg*, paru en 1986, réclamé depuis 1897 et rappelé en 1915. Elle s'inscrit dans les nombreuses initiatives prises depuis les années 2000 pour valoriser l'institution. La galerie des archivistes sur le plan national peut s'enorgueillir dorénavant de compter parmi ses références, outre Jeanne Niquille déjà présente, Guillaume Techtermann (1551-1618), Joseph Victor Tobie de Daguet (1786-1860), Jean Jacques Alexandre Stutz (1771-1840), Joseph Schneuwly (1839-1908), Tobie de Raemy (1863-1949) et Joseph Jordan (1896-1984).

En retrouvant, en 2016, leur lien avec la Chancellerie, partant avec la proximité du pouvoir, il faut espérer que les Archives de l'État seront considérées comme une institution «apte à représenter l'État, mais aussi comme une institution apte à garantir, aujourd'hui, la transparence des activités de l'État», selon les termes mêmes employés dans l'introduction du livre par la Chancelière d'État, Danielle Gagnaux-Morel.

Les actes sont toujours préférables aux mots (maux)!

<sup>1</sup> *Archivpraxis in der Schweiz. Pratiques archivistiques en Suisse des origines à 2006*, Gilbert Coutaz, Rodolfo Huber, Andreas Kellerhals, Albert Pfiffner, Barbara Roth-Lochner, Baden : hier + jetzt, Verlag für Kultur, 2007, p. 128.



### **Gilbert Coutaz**

Gilbert Coutaz a été directeur des Archives cantonales vaudoises de 1995 à 2019. Il a présidé l'Association des archivistes suisses entre 1997 et 2001, après avoir été membre du Comité directeur de la Section des Associations professionnelles d'archivistes du Conseil international des archives entre 1992 et 2000. Pour ses mérites, l'AAS l'a nommé membre honoraire en septembre 2019.

Membre de plusieurs comités de sociétés d'histoire, il est à l'origine en 1998 de Réseau-PatrimoineS Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, en 2004 de COSADOCA (Consortium de sauvetage documentaire en cas de catastrophe), et en 2011 de Mnémopôle.

Entre 2006 et 2014, il a enseigné l'archivistique aux Universités de Berne et de Lausanne dans le cadre du Master of Advanced Studies in Archival, Library and Information Science (MAS ALIS). Il est notamment l'auteur de

[Archives en Suisse. Conserver la mémoire à l'ère numérique](#)  
paru en 2016.